

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 2 QUINQUIES

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« d'application »

les mots :

« de calcul ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.